



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Date de convocation : 1^{er} avril 2025 et 11 avril 2025

Date d'affichage : 1^{er} avril 2025 et 11 avril 2025

Étaient présents : Frédéric BRUNETEAU – Aurélie ROY – Alain YONNET - Pascal BOBRIE - Estelle LORET - Christine RATEAUD - Sandra REGNIER et Fabienne RICHAUDEAU

Était absente excusée : Thibaud JOLLY (a donné procuration à Aurélie ROY) et Florentin PINEAUD (a donné procuration à Sandra REGNIER)

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Estelle LORET

Monsieur le Maire informe les conseillers que le point N° 1 de la première convocation est annulé « Vote du budget annexe ». En effet, la création d'un SPIC n'est plus nécessaire.

Il indique qu'il faudrait trouver une solution alternative à la revente de l'électricité (branchement des locations communales ?)

1 et 2 - Vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 de la commune

Sabrina CHOLLET présente le compte administratif et le compte de gestion en même temps.

Les chiffres énoncés sont en section d'investissement : 165 856.10 € de dépenses pour 65 637.09 € de recettes. Quant à la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 247 101.31 € pour 235 728.29 €.

L'ensemble de ces chiffres sont en concordances avec ceux fournis par le percepteur.

Monsieur le Maire sort de la salle et Alain YONNET, doyen d'âge, procède au vote du compte administratif.

Approbation à 10 voix

Retour de monsieur le Maire qui fait procéder au vote du compte de gestion.

Approbation à 10 voix.

3 Affectation de résultat 2024 de la commune

Après validation des chiffres avec Monsieur ARSICAUD, percepteur, Sabrina indique que les deux sections se décomposent telle que :

- Investissement : 206 154.85 €
- Fonctionnement : - 14 032.79 €

Approbation à 10 voix.

4 – Vote du budget 2025 de la commune

Le tableau des dépenses et des recettes en section d'investissement et de fonctionnement sont énumérés.

Monsieur Pascal BOBRIE indique qu'il conviendrait de vendre le broyeur s'il n'y a plus de tracteur.

Madame Sandra REGNIER demande pourquoi le budget de Festi'Biot augmente cette année. Monsieur le Maire explique qu'au vu de la fréquentation de l'année dernière, cette année un service de sécurité ainsi qu'un service de secours sont prévus.

Approbation à 6 voix et 4 abstentions.

5 – Vote du taux de fongibilité

Monsieur le Maire rappelle que depuis que nous sommes passés à la M57 en comptabilité, il y a la simplification des décisions modificatives. Jusqu'à maintenant lorsque dans un chapitre il manquait des crédits, il fallait réunir le conseil pour autoriser le virement de crédit, après qu'il soit validé par la préfecture. Et envoyé à la trésorerie pour qu'il fasse le virement.

Maintenant, les budgets peuvent bouger un petit peu jusqu'à hauteur de 7.5 % du budget précédent, ce qui représente un gain de temps au niveau des paiements des factures quand ils manquent des crédits.

Accord de reconduction des 7.50 %.

Approbation à 10 voix

6 – Retrait de la délibération N°2024-038

Cette délibération concerne l'accord de versement d'une avance de la commune au budget annexe « Production d'Energie Renouvelable ».

En effet, depuis le 27 mars 2025, la réglementation a évolué. La revente totale n'est plus possible pour une si faible superficie.

Par conséquent, les panneaux ont été installés de façon à couvrir la consommation électrique de la mairie. Le surplus sera donc revendu. La création d'un SPIC n'est plus nécessaire.

Approbation à 10 voix

7 – Vote du compte de gestion 2024 du lotissement

Même si ce budget est clôturé depuis le 31 décembre 2023, le trésor public demande l'approbation du compte de gestion (ce dernier étant à 0)

Approbation à 10 voix

8 – Retrait de la délibération N°2025-014.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération 2025-014 concernant la l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprise (en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires) car cette dernière n'est pas légale dans la mesure où ce n'est pas la commune de Le Mung qui perçoit la CFE mais l'EPCI à fiscalité professionnelle unique dont nous dépendons.

Approbation à 10 voix

9 – Questions diverses

City Park : une réunion avec les enfants a eu lieu samedi 12 avril. >Lors de cette matinée, ils ont pu faire part de leurs envies concernant le city Park et les aménagements pouvant être apportés. Le règlement sera à approuver lors de la prochaine réunion de conseil

Comité des Fêtes : Monsieur Pascal BOBRIE informe les conseillers de l'organisation d'un repas champêtre.

Fin de séance à 22 h.